



Commune de Gluiras

Conseil Municipal du 17 mars 2017

Membres en exercice : 11,

Présents : 8,

Excusés : 3

Absent : 0

Le 17 mars 2017 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 14 mars 2017, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, COURTHIAL Marie-Laure, CHABAL Fabienne, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Etaient absents excusés : MICHEL Maryline (procuration à Marie Laure COURTHIAL), MM FAYARD Etienne (procuration à Fabienne CHABAL), KANDOUCI Christian (procuration à Gildas COURTHIAL)

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20171703-1001 - Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget AEP

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que le compte de gestion du Comptable public est bien identique au compte administratif qui est proposé à l'analyse des conseillers. Il est donc demandé au conseil d'adopter ce compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget AEP 2016 présenté par le comptable public.

Délibération 20171703-1002 - Adoption du Compte Administratif 2016 du budget AEP

Ce document envoyé avec la convocation a permis aux élus de juger de la gestion comptable de l'année 2016 au regard des prévisions inscrites au budget. Après avoir explicité quelques chiffres qui pouvaient susciter des interrogations et répondu aux diverses questions, le Maire quitte la salle. Sébastien Fougier, premier adjoint, soumet alors le compte administratif au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget AEP.

Délibération 20171703-1003 - Affectation des résultats issus du Compte Administratif 2016 du budget AEP

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

| LIBELLES | FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés (2015) | 0,00 | 37 057.31 |
| Opérations exercice | 78 402.09 | 85 410.74 |



| | | |
|---------------------|-----------|------------|
| Totaux | 78 402.09 | 122 468.05 |
| Résultat de clôture | | 44 065.96 |



| LIBELLES | INVESTISSEMENT | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés (2015) | | 26 704.73 |
| Opérations exercice | 56 760.27 | 65 032.69 |
| Totaux | 56 760.27 | 91 737.42 |
| Résultat de clôture | 0.00 | 34 977.15 |

Les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses viennent abonder ces montants et permettent de dégager les besoins de financement. Mr le Maire fait observer que le budget AEP est excédentaire ce qui permettra d'autofinancer les quelques investissements prévus pour 2017. Monsieur le Maire propose alors au conseil municipal l'affectation des résultats comme suit :

| | |
|-------------------------|-------------|
| Besoin de financement | 0,00 |
| Excédent de financement | |

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------|-----------|----------|
| Restes à réaliser | 10 000.00 | 0.00 |

| | |
|-------------------------|------------------|
| Besoin de financement | 10 000.00 |
| Excédent de financement | 0,00 |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Besoin total de financement | 0.00 |
| Excédent total de financement | 24 977.15 |

| |
|-------------|
| 0.00 |
|-------------|

Au compte 1068 du budget 2017 en recette investissement

| |
|------------------|
| 44 065.96 |
|------------------|

Au compte 002 du budget 2017 excédent de fonctionnement

| |
|------------------|
| 24 977.15 |
|------------------|

Au compte 001 du budget 2017 en excédent d'investissement



Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats 2016 du budget AEP.

Délibération 20171703-1004 - Adoption du budget AEP 2017

Les documents joints à la convocation au présent conseil ont permis aux élus de préparer l'analyse du budget prévisionnel AEP 2017. Mr le Maire projette un diaporama de la présentation synthétique de ce budget afin de soutenir le débat.

Les prévisions 2017 montrent un budget largement excédentaire, lequel va permettre d'investir dans le remplacement des compteurs. En effet, certains compteurs généraux aussi bien que ceux de particuliers ont atteint, voire dépassé, leur durée d'utilisation dans les conditions garanties par le constructeur et doivent donc être remplacés.

Par ailleurs un seul investissement important est inscrit au programme 2017 : l'interconnexion entre le réseau des Ecluses et le réseau général. Cet investissement vise à renforcer la ressource en eau en période estivale (préconisation du schéma directeur de 2013).

Le reste des dépenses correspond à l'entretien du réseau. Mr le maire fait observer que la participation du budget AEP au budget général est passée de 15 000 € à 18 000 € afin de prendre en compte, au plus près, le temps passé par les agents communaux au service AEP ainsi que la participation du budget AEP aux frais généraux afférents.

BUDGET AEP 2017 - Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

| Chapitre | Libellé | Propositions 2017 | | | Réalisé 2016 |
|---|--|-------------------|-------------|------------------|------------------|
| | | Prévisions | RAR 2016 | Total | |
| 011 | Charges à caractère général | 51 800,00 | 0,00 | 51 800,00 | 28 724,82 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 3 000,00 | 0,00 | 3 000,00 | 0,00 |
| Total des dépenses de gestion courante | | 54 800,00 | 0,00 | 54 800,00 | 28 724,82 |
| 66 | Charges financières | 6 000,00 | 0,00 | 6 000,00 | 6 429,30 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 4 000,00 | 0,00 | 4 000,00 | 0,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 10 000,00 | 0,00 | 10 000,00 | 6 429,30 |
| Opérations d'ordre | | | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 13 765,96 | 0,00 | 13 765,96 | 0,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 000,00 | 0,00 | 42 000,00 | 43 247,97 |



| | | | | |
|----------------------------------|---------------|------|---------------|--------------|
| Total Dépenses de fonctionnement | 120 565,96 | 0,00 | 120 565,96 | 78 402,09 |
|----------------------------------|---------------|------|---------------|--------------|

Recettes de fonctionnement

| Chapitre | Libellé | Propositions 2017 | | | Réalisé 2016 |
|---|-------------------------------------|----------------------|-------------|-----------------------|----------------------|
| | | Prévisions | RAR 2016 | Total | |
| 70 | Produits des services du Domaine | 54 000,00 | 0,00 | 54 000,00 | 55 410,74 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes de gestion courante | | 54 000,00 | 0,00 | 54 000,00 | 55 410,74 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes financières | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <u>Opérations d'ordre</u> | | | | | |
| 042 | Opération d'ordre entre sections | 22 500,00 | 0,00 | 22 500,00 | 30 000,00 |
| Total Recettes de fonctionnement | | 76 500,00 | 0,00 | 76 500,00 | 85 410,74 |
| Solde d'exécution positif reporté | | | | 44 065,96 | |
| Total des recettes d'investissement cumulées | | | | 120 565,96 | |



BUDGET AEP 2017 - Section d'investissement

Dépenses d'investissement

| Chapitre | Libellé | Propositions 2017 | | | Réalisé 2016 |
|--|-------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Prévisions | RAR 2016 | Total | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 34 765,96 | 0,00 | 34 765,96 | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en-cours | 0,00 | 10 000,00 | 10 000,00 | 6 213,13 |
| Total des dépenses d'équipements | | 34 765,96 | 10 000,00 | 44 765,96 | 6 213,13 |
| 16 | Emprunts & dettes assimilées | 16 500,00 | 0,00 | 16 500,00 | 20 804,94 |
| 020 | Dépenses imprévues (investissement) | 977,15 | 0,00 | 977,15 | 0,00 |
| Total des dépenses financières | | 17 477,15 | 0,00 | 17 477,15 | 20 804,94 |
| <u>Opérations d'ordre</u> | | | | | |
| 040 | Opération d'ordre entre sections | 22 500,00 | 0,00 | 22 500,00 | 30 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 12 000,00 | 0,00 | 12 000,00 | 0,00 |
| Total Dépenses d'investissement | | 86 743,11 | 10 000,00 | 96 743,11 | 57 018,07 |
| Solde d'exécution négatif reporté | | | | 0,00 | |
| Total des dépenses d'investissement cumulées | | | | 96 743,11 | |

Recettes d'investissement

| Chapitre | Libellé | Proposition 2017 | | | Réalisé 2016 |
|---|------------------------------|------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| | | Prévision | RAR 2016 | Total | |
| 13 | Subvention d'investissement | 4 000,00 | 0,00 | 4 000,00 | 5 343,00 |
| Total des recettes d'équipements | | 4 000,00 | 0,00 | 4 000,00 | 5 343,00 |
| 16 | Emprunts & dettes assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes financières | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |



| <u>Opérations d'ordre</u> | | | | | |
|---|--|----------------------|-------------|----------------------|----------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 13 765,85 | 0,00 | 13 765,85 | 0,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 42 000,00 | 0,00 | 42 000,00 | 43 247,97 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 12 000,00 | 0,00 | 12 000,00 | 0,00 |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | | 67 765,85 | 0,00 | 67 765,85 | 43 247,97 |
| Total Recettes d'investissement | | 71 765,85 | 0,00 | 71 765,85 | 48 590,97 |
| Solde d'exécution positif reporté | | | | 24 977,15 | |
| Total des recettes d'investissement cumulées | | | | 96 743,00 | |

Après avoir répondu aux diverses questions Mr Le Maire soumet ce budget AEP 2017 au vote du conseil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget AEP 2017.



Délibération 20171703-1005 - Acceptation offre de prêt 100 000 € Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du Budget 2017 voté le 24 février passé, sont prévus d'importants investissements soutenus par un emprunt de 350 000 €. 250 000 € seront affectés aux projets de résidence adaptée aux Seniors et à la chaufferie collective, 100 000 € étant affectés à la voirie. Le Crédit Agricole Sud Est Rhône Alpes nous présente une proposition intéressante mais limitée à 100 000 €. Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de valider cet emprunt de 100 000 €, pour les travaux de voirie, en retenant la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUR RHONE ALPES selon les caractéristiques suivantes :

Montant 100 000 €, sur une durée de 20 ans, prêt à taux fixe - Echéances constantes
Taux actuel de 1.40% sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.
Echéances de remboursement annuelles

Prêt à annuité réduite (la 1^{ère} échéance est fixée à moins d'un an de la date de déblocage du prêt)

Taux réduit 1,3185% (taux calculé sur la base du prêt à échéances annuelles de 1.40%)

Echéances : ANNUELLES CONSTANTES REDUITES

Montant de l'échéance : 5 720,87

Montant des intérêts : 14 417,36

Versement des fonds : 01/05/2017

Date de la 1^{ère} échéance : 01/10/2017

Toutes les autres échéances fixées au 01 octobre.

Frais de dossier : 200 € TTC (non soumis à la TVA)

Dans le cadre de cet emprunt, Monsieur le Maire, S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements obligatoires. S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 100 000€ auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, selon les caractéristiques ci-dessus exposées, et à signer tout document y afférent.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 02 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

Délibération 20171703-1006 - Nomenclature pour la gestion de la comptabilité communale

Afin de ne pas perturber la comptabilité communale, il est demandé au conseil municipal de valider les décisions suivantes concernant les nomenclatures utilisées pour la gestion comptable des divers budgets, à savoir :

- **Budget principal** : nomenclature M14 des communes, EPCI et SIVU entre 500 et 3500 habitants.
- **Budget CCAS** : nomenclature M14, communes de moins de 3500 habitants
- **Budget AEP** : nomenclature M49 développée

Le conseil vote à l'unanimité pour les nomenclatures de gestion comptable proposées.



Délibération 20171703-1007 - Règlement d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations

Mr le maire propose au conseil municipal l'adoption d'un règlement, calqué sur celui en vigueur à la CAPCA, régissant l'attribution des subventions exceptionnelles sollicitées par les associations de la commune. Les conseillers ont pu prendre connaissance de ce règlement joint avec la convocation au présent conseil. Il est relu en séance et, n'appelant aucun commentaire le règlement est soumis au vote.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du règlement d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations.

Délibération 20171703-1008 - Mandat de maîtrise d'ouvrage au SDE07 pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à GLUIRAS

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.

Cet équipement desservira en chaleur la Mairie située sur la parcelle cadastrale AB 0036, l'ancienne école située sur la parcelle cadastrale AB 0041, l'Hôtel restaurant « Le Sully » situé sur la parcelle AB 0046, La future résidence de logements adaptés aux Seniors située sur la parcelle cadastrale AB0045, le logement communal situé sur la parcelle cadastrale AB 0042, le logement communal « ancienne poste » situé sur la parcelle cadastrale AB 0043, le logement privé situé sur la parcelle cadastrale AB 0044 et les 4 logements communaux situés sur la parcelle cadastrale AB 0053.

Le Maire indique au conseil que l'emplacement envisagé pour l'implantation de la chaufferie communale se situe sur la parcelle cadastrale N° AB 0182.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mandater le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour la réalisation de cet équipement et ce en application des dispositions du titre premier de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique. A cet effet, le bureau syndical du SDE07 en date du 4 avril 2016 a délibéré afin que le SDE07 puisse intervenir comme mandataire de cette opération.

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération a été portée lors du conseil municipal du 06 janvier 2017, à 355 642 euros HT mandat compris au SDE07.

Par ailleurs, le Maire indique que dans le cadre de ce projet innovant pour la commune, le montant **total des subventions acquis s'élève à 146 957 euros** selon la répartition suivante :

- Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local - **77 957 euros** ;
- Conseil Régional - Appel à projets énergies renouvelables et innovation - **54 000 euros** ;
- Réserve parlementaire - Député Terrasse - **15 000 euros** ;

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée en février 2017 au département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif « Ardèche Durable 2017 », pour un montant de **70 000 euros**.

Une convention de mandat précise les termes du montage financier. Il est ainsi prévu que le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de cette opération selon un plan de financement et un échéancier des dépenses et des recettes prévisionnels.

Compte tenu des finances de la commune et au vu de ce projet impactant, le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à résilier la convention de mandat d'ouvrage dans le cas où les engagements financiers de satisferaient pas au plan de financement prévisionnel et à



l'équilibre financier, notamment dans le cas où le département ne subventionnerait pas cette opération.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, l'approvisionnement et le fonctionnement des installations collectives soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires de service qu'elle rémunèrera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE le projet de la chaufferie automatique au bois déchiqueté et du réseau de chaleur pour un montant de 355 642 euros HT,**
- ❖ **MANDATE le SDE07 pour la réalisation de cette opération, pour le compte de la commune, conformément aux dispositions de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,**
- ❖ **AUTORISE le Maire pour signer la convention de mandat avec le SDE07 ainsi que toutes pièces à intervenir,**
- ❖ **APPROUVE la proposition du Maire de pouvoir résilier la convention de mandat d'ouvrage dans le cas où les engagements financiers ne satisferaient pas au plan de financement prévisionnel et à l'équilibre financier et notamment dans le cas où le département ne subventionnerait pas cette opération**

Délibération 20171703-1009 - Remplacement de Fabienne CHABAL par Elisabeth BEUDOT pour siéger, en tant qu'élue, au CCAS

Mr le maire rappelle que Fabienne CHABAL a bien voulu assurer le remplacement de Georgette ARMAND au conseil d'administration du CCAS afin de maintenir l'égalité entre élus et non élus. Il la remercie pour cet « intérim ». Compte tenu de la plus grande disponibilité d'Elisabeth BEUDOT, nouvellement élue, et au regard de l'étendue des tâches à accomplir dans le cadre du CCAS, Mr le Maire propose de valider le remplacement de Fabienne CHABAL par Elisabeth BEUDOT.

Il saisit l'opportunité de ce remplacement pour rappeler le rôle important du CCAS dans la vie communale. Le document présenté au conseil récapitule les missions essentielles du CCAS. Ce rappel fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin communal.

Informations diverses :

- Demande de parrainage pour l'élection présidentielle, le Maire informe le conseil qu'étant contre cette pratique, il n'a apporté son parrainage à aucun candidat.
- Une réunion importante est prévue au Département, lundi 20 mars, pour défendre le projet chaufferie présenté à l'appel à projets « Ardèche Durable 2017 ». Le maire sera accompagné de Mathieu MARTIN et Julien CARRONET du SDE07
- Visite du Secrétaire général de la Préfecture, mercredi 21 mars, pour faire le point sur les projets communaux soutenus dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

